

L'oral, un enjeu fort dans la formation des élèves

La réforme du baccalauréat au lycée général et technologique propose en classe de terminale un oral final de vingt minutes couronnant un parcours qui déploie progressivement les compétences orales sur l'ensemble de la scolarité. Il s'agit pour l'élève de travailler ce qu'il a à dire et à défendre, par la parole et l'efficacité de sa parole. Les compétences orales, qui ont également une place majeure dans les attendus de l'enseignement supérieur, sont le vecteur et le lieu de la réussite, aussi stratégiques que l'écrit, dans la vie sociale et professionnelle.

Pour les élèves, le travail de l'oral porte à la fois sur :

- **L'oral spontané** – cet oral fait avancer le cours et progresse lui-même vers la langue de l'école ;
- **L'oral normé qui a partie liée avec la langue écrite** – conférence, exposé, discours ;
- **L'oral raisonné qui, tout à la fois, fait apprentissage et est objet d'apprentissage** – corps, souffle, voix, appuis linguistiques assurant l'incarnation de la parole, la cohésion, et la conviction, etc.

C'est en portant une attention égale à ces trois dimensions que se développe une véritable maîtrise de la parole et de l'expression. Cette maîtrise est une composante nécessaire de **la formation de l'élève comme sujet** (expression et épanouissement de la confiance en soi, construction de la relation à l'autre, du système des valeurs personnelles et collectives, appropriation d'une culture) mais c'est aussi **une condition essentielle pour la poursuite des études supérieures et l'avenir professionnel des élèves comme pour leur formation citoyenne**. Voilà pourquoi, il est essentiel que les équipes pédagogiques et éducatives s'en emparent comme objet régulier d'apprentissage.

Reconnu comme une responsabilité partagée, l'oral doit faire partie intégrante des projets pédagogiques, de la didactique de chaque discipline et des pratiques pédagogiques mises en œuvre au sein de la classe afin d'assurer une vigilance commune et un continuum de progression entre les niveaux et les cycles, tout au long de la scolarité. Des formations transversales et disciplinaires dédiées à l'oral sont proposées dans le cadre du plan académique notamment sous forme de Formations d'initiative locale (FIL).

FORMATIONS AU TRAVAIL DE L'ORAL

Cette prégnance de l'oral se manifeste dans les programmes, le socle et les évaluations certificatives. **Les programmes** accordent à l'oral une large place dans toutes les disciplines et soulignent son importance dans le parcours d'apprentissage des élèves. C'est le cas pour les programmes de collège, comme pour les nouveaux programmes de lycée, de la seconde à la terminale :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132987,
<https://www.education.gouv.fr/cid138218/au-bo-special-du-22-janvier-2019-programmes-d-enseignement-du-lycee-general-et-technologique.html>,
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39051.

Le rapport de Cyril Delhay : « **Faire du grand oral un levier d'égalité des chances. Recommandations pour le grand oral de terminale et l'enseignement de l'oral de la maternelle au lycée** » constitue une ressource précieuse pour le travail de l'oral en classe :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/Bac_2021/82/3/rapport_grand-oral-cyril-delhay_1145823.pdf

Cette année, les lettres académiques de rentrée adressées par l'Inspection pédagogique régionale aux enseignants des différentes disciplines soulignent particulièrement l'importance de l'oral. L'apprentissage de l'oral ne saurait être seulement occasionnel, il fait l'objet d'un soin particulier : situation de communication, enjeux à la fois sociaux et personnels de la pratique orale, engagement du corps et de la voix, du souffle, coordination entre pensée, voix et corps, rapport entre l'intimité de soi et l'autre/les autres. C'est notamment dans ce sens qu'est expérimentée la demi-heure dédiée à l'oral en classe de troisième. Enfin, les épreuves orales au lycée conjuguent, sur le même modèle, oral en continu et oral en interaction.

L'oral est au cœur des compétences du socle. De la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire, il est objet d'enseignement et vecteur d'apprentissage, il est inscrit en tant que tel dans les programmes et plus largement prend place dans le domaine 1. « Les langages pour penser et communiquer ». La progression, de l'école à la fin du collège, vise à passer progressivement d'intuitions et usages spontanés à des réalisations réfléchies. L'élève apprend à organiser et à formaliser davantage sa prise de parole en respectant des règles et des normes qui permettent la compréhension et l'échange. Les situations d'oral deviennent de plus en plus complexes, les sujets et corpus d'appui visent la variation et l'exigence de contenu en lien avec les programmes disciplinaires.

L'oral de fin de 3^e est à la fois l'évaluation de ce long apprentissage et un tremplin vers le lycée.

L'épreuve orale porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. Elle permet notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale et conjugue oral en continu et entretien individuel ou collectif.

L'oral au lycée est travaillé dans l'ensemble des disciplines, il est évalué en contrôle continu, https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144063

et dans le cadre d'épreuves orales spécifiques. Ainsi, les épreuves anticipées de Français, (https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141204), prennent en compte toutes les dimensions de l'oral : lecture orale du texte, lecture linéaire, entretien. La lecture linéaire d'un texte étudié requiert une parole continue plus libre et autonome que celle qui restituait un commentaire structuré de façon plus ou moins mécanique. L'entretien repose sur la présentation rapide d'une œuvre lue, choisie et défendue par l'élève puis donne lieu à partir de là à un oral en interaction. Quant à la lecture oralisée d'un texte littéraire, elle appelle une approche sensible, inventive, artistique de la lecture à voix haute.

Pour certains enseignements de spécialités, Langues Littératures et Cultures étrangères et régionales, les enseignements artistiques, l'épreuve terminale sera partiellement orale (Cette lettre sera actualisée lorsque la définition des épreuves de terminale paraîtra au bulletin officiel.)

L'épreuve orale terminale (d'une durée de 20 minutes) prend appui sur un ou les deux enseignements de spécialité et évalue donc la maîtrise de compétences fondamentales nécessaires pour les études supérieures, la vie sociale et professionnelle. Comme le précise Cyril Delhay dans son rapport, Il s'agit « d'un oral coopératif entre le candidat et le jury, fondé sur la bienveillance, la confiance et l'exigence. Le candidat choisit un sujet, motivé par sa curiosité intellectuelle ou résultant, selon les disciplines, d'un projet mené en équipe. » L'oral a un rôle clé dans le travail de conception et d'élaboration du projet adossé à l'un ou aux deux enseignement(s) de spécialité, il fait l'objet d'un entraînement spécifique pour la passation de l'épreuve elle-même en fin d'année de terminale.

Un travail au long cours au fil des années de lycée

La formation à l'oral et son évaluation visent tout à la fois l'engagement de soi dans la parole, l'oral continu et ses codes rhétoriques spécifiques, l'oral en interaction et la capacité à convaincre, prendre en compte l'autre mais aussi revenir sur sa propre parole pour l'ajuster (exposer, dialoguer, délibérer, argumenter). **Dès lors, l'apprentissage spécifique de cette compétence se fait au long cours et exige tout à la fois une vigilance quotidienne, des enseignements spécifiques et des entraînements réguliers. Bref, on peut en dessiner une progressivité dans le double domaine de l'oral continu et l'oral en interaction.**

- **Dans l'ordinaire de la classe**, les situations orales sont variées et permettent à la fois l'apprentissage des élèves, l'évaluation de leur compréhension et l'appropriation des savoirs. Elles permettent aussi l'apprentissage propre de l'oral, le professeur sensibilise et exerce les élèves aux façons de dire et de formuler.
- **Des entraînements spécifiques permettent de projeter une acquisition sur trois ans.** Les tests de positionnement en début de seconde proposent une évaluation de la compétence orale qui permet de porter un diagnostic et de donner des pistes de progression. Dans toutes les disciplines, l'élève doit apprendre à être l'auteur et l'interprète de ce qu'il dit sur des sujets variés articulés aux programmes. La classe et le professeur sont alors le public auquel il s'adresse et il s'habitue. Dans ce cadre il peut être pertinent de co-construire avec les élèves un outil d'auto-évaluation et d'évaluation entre pairs qui prendrait en compte l'oral dans toutes ses dimensions. L'épreuve orale anticipée de français et l'épreuve orale terminale sont des lignes d'horizon et des jalons d'un parcours à poursuivre.
- **Des dispositifs spécifiques** : ils existent déjà sous différentes formes, activités théâtrales, lecture à voix haute, club et concours de lecture, débats citoyens ... On aura une vigilance particulière sur les concours d'éloquence afin d'éloigner l'écueil du bagou, de la compétition et du discours vide. On veillera à en protéger l'efficacité en les inscrivant dans des sujets reliés aux programmes disciplinaires ou des actions éducatives (type commémoration ; citoyenneté etc.)
- **Des outils pour développer la pratique de l'oral** : les outils numériques (ballado-diffusion, web radio, texte augmenté par le son) permettent à l'élève d'exercer ses compétences orales et ouvrent une réflexion sur le rapport entre l'outil, sa destination et la forme du message oral.
- **La préparation de l'épreuve orale terminale** après les épreuves de spécialité de terminale découle de cet apprentissage continué de la troisième (oral du brevet) à la terminale. Le grand oral parachève ce processus de maturation individuelle au sein de la classe. On ne saurait donc limiter la préparation du grand oral à son « bachotage » au cours du second semestre de terminale. Pour autant, cet oral mérite un entraînement spécifique, régulier et de plus en plus ciblé entre la seconde et la terminale, intensif dans la dernière partie de l'année de terminale (trimestre 3). Cela signifie une organisation didactique précise de l'année de terminale : présentant programme et épreuves dont l'épreuve orale ; construction systématique de possibles sujets ; auto-entraînement ; prise en charge par les élèves de telle ou telle question au programme.

Les professeurs de lycée général et technologique devront plus que jamais convenir de manière collective et concertée de la meilleure façon de prendre en compte l'apprentissage continué de l'oral jusqu'au grand oral dans leurs projets pédagogiques.